

**Le SNUipp-FSU informe, défend, accompagne
la profession sans relâche !
Plus d'hésitations, syndiquez vous !**



Sommaire:

Se syndiquer, Covid, Prestations sociales, Prime rep+, Rythmes scolaires, Postes fractionnés, CPF, Calendrier payes, Changement de département, positions administratives, Ris visio, allègements de services, dossier médical/mouvement, Postes adaptés, Congrès FSU



2021-2022 - Lettre du SNUipp-FSU n°30

[Cliquez ici](#) pour adhérer en ligne pour 2021/2022

[Téléchargez le bulletin d'adhésion ici](#)



Devant la pénurie de remplaçants, le SNUipp-FSU demande au Dasen la suspension des formations qui mobilisent des BD .

Là ce n'est clairement plus possible. Plus de remplaçants , des situations très tendues dans les écoles, des collègues à bout, des parents excédés.

Chiffres de contamination alarmants dans les écoles, fermetures en cascade, difficultés sur le terrain, souffrance inacceptable des personnels, insécurisation des familles... Le réel percute, une fois de plus, les décisions prises au niveau ministériel.

Passage des écoles au niveau 3

Avec le niveau 3 du protocole sanitaire dans les écoles, les élèves et le personnel devront porter le masque en intérieur et en extérieur. Il suppose également l'obligation de limiter les brassages par niveau et par classe pendant la restauration ; de nettoyer et désinfecter des locaux, le matériel, les tables de classe et de cantine plusieurs fois par jour, notamment après chaque repas. Par ailleurs, seules les activités physiques et sportives de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation sont autorisées en intérieur.

Agir d'urgence pour endiguer l'épidémie

Chiffres de contamination alarmants dans les écoles, fermetures en cascade, difficultés sur le terrain, souffrance inacceptable des personnels, insécurisation des familles... Le réel percute, une fois de plus, les décisions prises au niveau ministériel.

Lors du CHSCT ministériel, la FSU a alerté le ministère sur la situation dans les écoles et réclame une politique sanitaire qui prenne en compte cette réalité et protège élèves, familles et personnels. Elle invite les personnels à se saisir des fiches "Santé et sécurité au travail" pour interpeller le ministère à tous les échelons.

[Lire la suite](#)

[Déclaration FSU au comité d'hygiène ministériel](#)



Sanitaire

le SNUipp-FSU invite les personnels à se saisir massivement des Registres Santé et Sécurité au Travail et donne la marche à suivre.

Alors que la situation est intenable dans les écoles, c'est le déni qui prévaut au ministère. Pour que cette réalité du terrain remonte jusqu'à la rue de Grenelle, le SNUipp-FSU invite les personnels à se saisir massivement des Registres Santé et Sécurité au Travail et donne la marche à suivre.

Directions d'école débordées, adjointes et adjoints mis sous pression du double travail présentiel/distanciel, AESH maltraitées... Les choix récents du ministère causent, en plus de l'incompréhension, une grande souffrance chez les personnels. Alors que la situation n'est pas inconnue et aurait pu être anticipée, ce sont encore les personnels que l'on somme de tenir l'école à bout de bras. Et cela au mépris de leur santé, comme de celles des élèves et de leurs familles.

Le SNUipp-FSU invite les personnels à rendre visible cette souffrance auprès de l'institution.

Pour cela, il met à disposition ci-après des fiches SST librement modifiables et adaptables selon les situations locales.

Adresse : secrtaire-chsctd06@ac-nice.fr

Fiche Direction [ICI](#)

Fiche Adjoint [ICI](#)

Fiche AESH [ici](#)



Ca craque de partout ! Agissons collectivement !

COVID : consigne du SNUipp-FSU en cas de non remplacement

- ▶ Le protocole sanitaire insiste le "non-brassage" des élèves, pourtant l'administration est beaucoup moins regardante en cas d'absence non remplacée.
- ▶ Soyons clairs, soyons logiques : si on ne mélange pas les élèves pour des activités pédagogiques, pour les récréations, pour la cantine, etc... on ne les mélange pas pour compenser les carences en personnel !

[Mode d'emploi ici](#)

LIRE la FAQ au 26 novembre 2021 mais actualisée au 30 novembre [ici](#)

Notre dossier [ici](#)

Allègement des mesures : danger et déraison

Distanciel et protocole :

revenir à la raison

COVID : tous les voyants au rouge



Des prestations méconnues d'action sociale

Un nouveau simulateur en ligne permet de savoir rapidement si l'on peut prétendre à plusieurs prestations de l'Action sociale interministérielle : le CESU garde d'enfant 0-6 ans, les Chèques-Vacances, l'aide à l'installation des personnels (AIP), l'aide au maintien à domicile, pour les pensionné-es de l'État.

Les prestations d'action sociale interministérielle (ASI) souffrent d'un grand déficit de communication de la part de la rue de Grenelle. Faute d'un nombre suffisant de demandes, des millions d'euros de crédits non utilisés repartent chaque année dans les caisses de l'Etat sans profiter à ses agent-es.

Poussée par les interventions de la FSU, la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAPF) a été contrainte de mettre en place des outils afin de faciliter les démarches pour obtenir ces différentes aides à travers [un simulateur](#).

La FSU a également édité [un guide](#) qui recense l'intégralité des aides existantes.



Versement de la part modulable de l'indemnité REP+ ?

Le SNUipp-FSU intervient pour un versement égalitaire et s'adresse au recteur et au dasen

Cette dernière sera conditionnée à des objectifs à atteindre :

- «Amélioration de la qualité du climat scolaire »
- «Déploiement des dispositifs d'égalité des chances, d'Alliances éducatives et de soutien à la parentalité »
- «Mise en œuvre des temps collectifs de formation et de concertation »

Et versée selon une logique de quotas

- 25% des agents concernés d'une académie recevront 600€ net (702€ brut)
- 50% recevront 360€ net (421€ brut)
- 25% recevront 200€ net (234€ brut)

Pour rappel, les indicateurs d'engagement professionnel seront évalués du 1er juillet au 31 décembre 2021 et la part modulable sera versée à l'issue de cette période.

Lire le courrier [ici](#)



Le SNUipp-FSU a rencontré un nombre important de collègues de Mouans Sartoux 2/12/2021.

Toutes les écoles étaient représentées. Nous avons débattu longuement des rythmes scolaires.

Mouans Sartoux est la dernière commune du 06 travaillant 4,5 jours.

De nombreux sujets ont été abordés :

Rôle de la mairie, délibération des conseils d'école, place du périscolaire....

Majoritairement les collègues semblent favorables au retour à 4 jours.

Suite à cette réunion le SNUipp-FSU va demander audience à la mairie et à l'IEN.

Nous lançons une consultation des collègues pour affiner les préférences des collègues.

A suivre



Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

Conditions requises, titres, diplômes, modalités... Le BO est paru.

Les infos **ici**

N'hésitez pas pour toute question !



PRIME GRENELLE / Prime d'attractivité:

Vous avez dû avoir la bonne surprise d'un salaire plus important ce mois-ci, savez-vous pourquoi?

Suite aux actions du SNUipp-FSU au sujet de la revalorisation salariale (même si cela reste insuffisant et que tous les PE ne sont pas concernés), une prime pour les échelons 2 à 7 a été créée depuis le mois de mai 2021.

Titulaire (instit, PE, PSY-EN)	
7ème échelon	500 €/an - 41,67 €/mois
6ème échelon	500 €/an - 41,67 €/mois
5ème échelon	700 €/an - 58,33 €/mois
4ème échelon	900 €/an - 75,00 €/mois
3ème échelon	1250 €/an - 104,17 €/mois
2ème échelon	1400 €/an - 116,67 €/mois

En 2022 seront concernés les 8° et 9° échelon



Indemnités "postes fractionnés"

La liste des collègues éligibles aux remboursements des frais de déplacements et de repas a été établie par la Dsden.

Une procédure "pas à pas" a été envoyée le 8 novembre aux collègues concernés pour qu'ils puissent saisir leurs déplacements de façon bimensuelle tout au long de l'année scolaire. Les paiements seront traités au fur et à mesure que les agents saisissent leurs demandes.

Une question ? Un doute ? Contactez le SNUipp-FSU



CAPD 17 décembre : ordre du jour

- recours rendez vous de carrière
- refus de compte personnel de formation



3èmes REFUS de Compte Personnel de Formation

Pour cette année, les 1ers dossiers étaient à faire avant le 30 Juin 2021
Pour la 2ème campagne, c'était avant le 30 octobre 2021

VOIR ICI Les demandes sont donc désormais closes

► [La Capd du 17 décembre](#) prochain traitera notamment des 3èmes refus de compte personnel de formation

Sauf que l'administration s'est bien gardée de signaler aux collègues qu'ils pouvaient saisir la Capd dans ce cadre.

C'est suite aux interventions du SNUipp-FSU que les intéressés ont reçu un mail de la Dsden les informant de cette possibilité avec une saisine de la Capd à faire avant le 10 décembre 2021.

Il est donc possible d'écrire dans ce sens en précisant la situation et demande et en demandant une étude lors de la Capd où le SNUipp-FSU interviendra.

Voir : [ici](#)



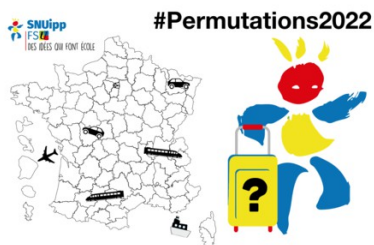
Enfin elle sera versée sur la paye de janvier.



Calendrier 2021/2022 des versements des payes pour les fonctionnaires

Mois dû en 2021	Versements payes
Novembre 2021	Jeudi 25 novembre 2021
Décembre 2021	Mardi 21 décembre 2021

Mois dû en 2022	Versements payes
Janvier 2022	Jeudi 27 janvier 2022
Février 2022	Jeudi 24 février 2022
Mars 2022	Mardi 29 mars 2022
Avril 2022	Mercredi 27 avril 2022
Mai 2022	Vendredi 27 mai 2022
Juin 2022	Mardi 28 juin 2022
Juillet 2022	Mercredi 27 juillet 2022
Août 2022	Lundi 29 août 2022
Septembre 2022	Mercredi 28 septembre 2022
Octobre 2022	Jeudi 27 octobre 2022
Novembre 2022	Lundi 28 novembre 2022
Décembre 2022	Mercredi 21 décembre 2022



Changement de département : les récépissés des demandes ont été adressés hier dans lprof.

Il faut le vérifier, le cas échéant corriger, et renvoyer **dans tous les cas**, signé, à la Dsden avec éventuellement les PJ à l'appui de votre demande.

Tout cela avant le 8 décembre 2021.

Par mail à : mouvement1degre06@ac-nice.fr

OU par courrier: Dsden des Alpes Maritimes- Service DIPE II - Mouvement interdépartemental 2022
53 Avenue Cap de Croix - 06 181 Nice Cedex 2

ET COPIES du récépissé et des PJ éventuelles au SNUipp-FSU 06 (snu06@snuipp.fr) pour suivi et vérification du barème.

- si vous faites une demande au titre du CIMM: remplir aussi le formulaire: **ICI**
- si vous faites une demande de bonification 800 points au titre du handicap: faire une demande spécifique et à part. Remplir aussi le formulaire : **ICI** + courrier précisant la situation et demande+ certificats médicaux et RQTH)

Une question ? Un doute ? Je contacte le SNUipp-FSU 06 !



Audience SNUipp-FSU / IA-DSDEN spéciale direction d'école

Une délégation du SNUipp-FSU 06 a été reçue en audience par Mmes la secrétaire générale de l'IA et l'inspectrice attachée à l'IA à propos de la direction d'école. **A l'ordre du jour : organisation de l'accompagnement éducatif, contexte sanitaire, service civique, simplification administrative, décharges, formation...**

Lire le compte rendu d'audience bilatéral



Positions administratives Rentrée 2022 : réintégration, disponibilité, congé parental - AVANT le 7 janvier 2022

- ▶ congé parental : 1ère demande ou renouvellement
- ▶ disponibilité : 1ère demande ou renouvellement ;
- ▶ réintégration.

Demandes AVANT le 7 Janvier 2022 à l'IA via l'IEN

N'hésitez pas si question ! COPIE au SNUipp pour suivi

Tout est : [ici](#)



STAGE SYNDICAL

en visio

mercredi 8 décembre à 14 h



Plus de 130 inscrits !

Mercredi 8 décembre - 14 heures - visio "bien préparer son départ en retraite"

Ris animée par Emilie Moreau secrétaire nationale du SNUipp-FSU et Denis Olivier responsable " retraite " au SNUipp-FSU 06

- **Où en est on des projets gouvernementaux ?**
- Quand prendre sa retraite ?
- Comment fonctionne le système de **décote-surcote** ?
- **Comment se calcule ma pension ?** A combien se montera-t-elle ? Quelles sont les cotisations à payer ?

- Comment mes enfants sont-ils pris en compte ? Mes années d'études ? De stage ?
- Est ce que je peux cumuler ma pension avec d'autres pensions ? Avec une activité rémunérée ? Et dans quelles conditions ?
- Quelles sont les **démarches administratives** à accomplir ? A qui s'adresser pour en savoir plus ?

Et toutes autres questions que vous souhaitez aborder.

Pour vous inscrire envoyez nous un mail à: snu06@snuipp.fr

En retour nous ferons parvenir le lien de connexion



**La visio direction d'école prévue le 8 décembre est reportée
au mercredi 26 janvier 9 h**

Pour vous inscrire envoyez nous un mail à: snu06@snuipp.fr

En retour nous ferons parvenir le lien de connexion



RIS rased et UPE2A : mercredi 19 janvier en visio - 9heures

Pour vous inscrire envoyez nous un mail à: snu06@snuipp.fr

En retour nous ferons parvenir le lien de connexion



Mesures de prévention et d'accompagnement des personnels enseignants du premier degré confrontés à des difficultés de santé

Rentrée 2022 - 3 types de demandes possibles :

- 1) dossiers médicaux pour le Mouvement INTRA départemental - **AVANT le 24 JANVIER 2022**
- 2) demandes d'allègements de service - **AVANT le 24 JANVIER 2022**
- 3) demandes d'aménagement du poste de travail

COPIES au SNUipp-FSU de vos demandes.

Un doute, une question, je contacte le SNUipp-FSU !

TOUS LES DOCUMENTS et les infos: [ICI](#)

POSTES ADAPTES

**---
P.A.C.D
P.A.L.D**

Postes adaptés de courte durée ou de longue durée pour la rentrée scolaire 2022 (1ères demandes ou renouvellement) - avant le 7 DECEMBRE 2021

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi

[Tout est ici](#)



Chèr-e-s collègues adhérent-e-s

Le congrès départemental de la FSU des Alpes-Maritimes aura lieu les jeudi 13 et vendredi 14 janvier de 9h à 17h à Antibes

Si vous souhaitez participer au Congrès départemental, merci de vous inscrire auprès du SNUipp-FSU 06 à : snu06@snuipp.fr

Nous vous ferons parvenir ensuite rapidement une confirmation d'inscription ainsi qu'une convocation donnant droit à autorisation d'absence (à transmettre à votre IEN).

U06



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard
06 000 Nice**

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

